

PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT
de l'Ain

RIVIÈRE

d' Memagne

COMMUNE

d' Boiry

Barrage

à M. Rosset, Etienne.

SERVICE HYDRAULIQUE

Belley, le 6 Avril 1900.

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE ROUSSIGNÉ,

Du ~~arrêté~~ préfectoral en date du 1^{er} Mars 1899, par lequel M. Rosset, Etienne, demeurant à Boiry, a été autorisé à construire un barrage dans le ruisseau d'Memagne pour dériver l'eau nécessaire à la mise en jeu d'un broyeur à foin qu'il se propose d'établir au territoire de la commune de Boiry;

Du notamment l'article 12 qui prescrit que les travaux autorisés doivent être terminés dans le délai d'une année;

Du la lettre, en date du 31 mars 1900, par laquelle M. Rosset demande un délai d'une année pour exécuter les travaux dont il s'agit;

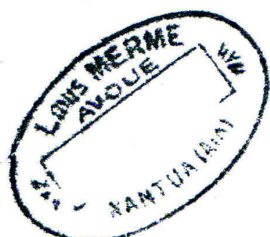
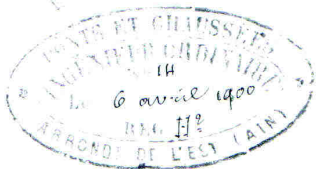
Considérant que ~~par suite de circonstances indépendantes de sa~~ volonté, M. Rosset n'a pu mettre à exécution les travaux faisant l'objet de l'arrêté précité;

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la demande ci-dessus;

Est d'avis qu'il y a lieu de décider :

ART. 1^{er}. — Il est accordé au S^r Rosset, Etienne _____ propriétaire demeurant à Boiry _____ situé sur _____ à _____ jusqu'au 1^{er} Mars 1901 pour achever les ouvrages qui lui ont été prescrits par arrêté préfectoral du 1^{er} Mars 1899.

ART. 2. — Faute par le S^r Rosset, Etienne _____ de s'être mis en règle dans le délai fixé, son ^{arrêté d'autorisation ci-dessus visé sera rapporté} _____ sera mis en chômage par les soins du Maire de _____ assisté d'un agent du service hydraulique.



ART. 3. — Des expéditions du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Maire de *Boirey* _____ et à Monsieur l'Ingénieur en chef, chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Le Sous-Ingénieur

L. Ratinot

Vérifié et présenté par l'Ingénieur
en chef soussigné

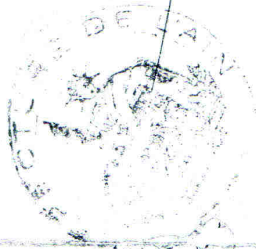
Bourg, le *7* *Avril* 18*90*.

[Signature]

Vu et approuvé par le Préfet de l'Ain.

Bourg, le *18* *Avril* 18*90*.

Le Préfet de l'Ain,
Signé: *O. Dardenne.*



Pour copie conforme
Le Secrétaire Général,
[Signature]